

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Sommaire

N° DEL20181018_1	
Approbation du rapport annuel 2018 sur le développement durable (Id webdelib : 2261).....	7
N° DEL20181018_2	
Approbation du rapport annuel 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire (Id webdelib : 2270).....	9
N° DEL20181018_3	
Rapport d'orientations budgétaires 2019 - budget principal Ville (Id webdelib : 2210).....	11
N° DEL20181018_4	
Rapport d'orientations budgétaires 2019 - budget annexe de l'habitat indigne (Id webdelib : 2267)....	13
N° DEL20181018_5	
Budget principal ville 2018 - décision modificative n°1 (Id webdelib : 2264).....	15
N° DEL20181018_6	
Budget annexe de l'habitat indigne 2018 - décision modificative n°1 (Id webdelib : 2241).....	19
N° DEL20181018_7	
Admission en non valeur de produits irrécouvrables (Id webdelib : 2269).....	21
N° DEL20181018_8	
Attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur Mantey, trésorier municipal (Id webdelib : 2215).....	23
N° DEL20181018_9	
Autorisation de recrutement d'agents contractuels dans le cadre de l'article 3.3 de la loi du 13 juillet 1983 (Id webdelib : 2237).....	25
N° DEL20181018_10	
Approbation du marché relatif à la maintenance préventive, corrective et travaux d'amélioration sur les toitures terrasses des bâtiments communaux (Id webdelib : 2227).....	28
N° DEL20181018_11	
Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion (Id webdelib : 2233).....	31
N° DEL20181018_12	
Approbation du rapport des administrateurs publics et du rapport de gestion sur l'exercice 2017 de la SEMIP (Id webdelib : 2223).....	33
N° DEL20181018_13	
Approbation de la modification des statuts de la SEMIP en matière d'action commerciale (Id webdelib : 2220).....	35
N° DEL20181018_14	
Demande de garantie d'emprunt par le bailleur ICF HABITAT relative à la construction de 106 logements locatifs sociaux (Id webdelib : 2145).....	38
N° DEL20181018_15	
Demande de garantie d'emprunt par le bailleur Pantin Habitat relative à la réhabilitation de 9 logements (Id webdelib : 2221).....	41
N° DEL20181018_16	
Demande de garantie d'emprunt par le bailleur Pantin Habitat relative à la construction de 7 logements (Id webdelib : 2222).....	44
N° DEL20181018_17	
Approbation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la	

convention financière afférente avec Est Ensemble (Id webdelib : 2225).....	47
N° DEL20181018_18	
Avis sur le projet du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (Id webdelib : 2251).....	50
N° DEL20181018_19	
Autorisation de dépôt d'une demande de permis d'aménager - voies du futur collège de l'Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins (Id webdelib : 2258).....	53
N° DEL20181018_20	
Constitution de servitudes de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales au profit de l'ensemble immobilier sis 11 rue Gabrielle Josserand (Id webdelib : 2272).....	55
N° DEL20181018_21	
Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (Id webdelib : 2249).....	57
N° DEL20181018_22	
Approbation d'une convention de participation financière avec la SNCF, relative au dévoiement de réseaux (Id webdelib : 2243).....	60
N° DEL20181018_23	
Approbation d'une convention de participation financière entre la commune et le Département de la Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2250).....	62
N° DEL20181018_24	
Approbation de la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis relative au financement de l'accompagnement social lié au logement dans le cadre du Fonds Solidarité Logement 2018 (Id webdelib : 2213).....	65
N° DEL20181018_25	
Approbation de la convention de financement "Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents" avec la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2242).....	67
N° DEL20181018_26	
Approbation de l'avenant n°1 à la convention triennale 2017-2019 entre le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et la commune pour les actions de prévention bucco-dentaire (Id webdelib : 2207).....	69
N° DEL20181018_27	
Approbation d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France relative à l'attribution de subventions pour le financement d'actions de prévention santé mises en oeuvre par la commune, pour l'année 2018 (Id webdelib : 2219).....	71
N° DEL20181018_28	
Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 à l'association Les Ecrans du passage (Id webdelib : 2259).....	73
N° DEL20181018_29	
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Pierre de Lune au soutien d'un projet de coopération décentralisée (Id webdelib : 2260).....	75
N° DEL20181018_30	
Attribution d'une subvention complémentaire en faveur de l'association Le Refuge (Id webdelib : 2212).....	77
N° DEL20181018_31	
Approbation de l'avenant n°2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2235).....	79
N° DEL20181018_32	
Adhésion au réseau Micro-folie (Id webdelib : 2211).....	81

N° DEL20181018_33	
Approbation d'une convention de souscription publique avec la Fondation du patrimoine en faveur de l'école de Plein Air - Méhul (Id webdelib : 2216).....	83
N° DEL20181018_34	
Demande de classement de l'hôtel de ville au titre des Monuments historiques (Id webdelib : 2217).	85
N° DEL20181018_35	
Approbation d'une convention entre la commune et la Préfecture de police de Paris, en vue d'un raccordement au "Plan vidéo protection de Paris" (Id webdelib : 2232).....	87
N° DEL20181018_36	
Adhésion à l'association E-enfance (Id webdelib : 2255).....	90
N° DEL20181018_37	
Attribution d'une subvention à l'association Tu vis tu dis (Id webdelib : 2256).....	92
N° DEL20181018_38	
Approbation des conventions avec les associations sportives locales (Id webdelib : 2246).....	94
N° DEL20181018_39	
Approbation des conventions de mise à disposition des installations sportives avec les associations sportives locales (non subventionnées) ou les établissements scolaires (Id webdelib : 2245).....	96
N° DEL20181018_40	
Attribution d'une subvention complémentaire au club de l'Olympique Football Club de Pantin (Id webdelib : 2268).....	98
N° DEL20181018_41	
Communication du rapport d'activité du SIVURESC pour l'année 2017 (Id webdelib : 2208).....	100
N° DEL20181018_42	
Adoption des tarifs des séjours de vacances hiver, printemps, été et automne 2019 (Id webdelib : 2234).....	102
N° DEL20181018_43	
Attribution de subventions aux associations, au titre de la deuxième session du fonds d'initiatives associatives (Id webdelib : 2231).....	110
N° DEL20181018_44	
Approbation de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire communal (Id webdelib : 2240).....	112
N° DEL20181018_45	
Approbation d'une convention d'occupation du domaine public pour un abri vélos sécurisé (VELIGO) entre la commune et SNCF Gares et Connexions (Id webdelib : 2252).....	115
N° DEL20181018_46	
Approbation d'une convention entre la commune et la SEMIP relative au transfert dans le domaine public communal de la totalité des futurs espaces communs de l'opération "Les Pantinoises" (Id webdelib : 2266).....	117
N° DEL20181018_47	
Adhésion de la commune à l'association Électrons solaires 93 (Id webdelib : 2262).....	119
N° DEL20181018_48	
Prise de participation dans la société coopérative d'intérêt collectif Électrons solaires (Id webdelib : 2263).....	121
N° DEL20181018_49	
Communication du rapport d'activité de l'établissement public territorial Est Ensemble pour l'année 2017 (Id webdelib : 2248).....	128

N° DEL20181018_50

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales du 6 juin 2018 (Id webdelib : 2202)..... 130

N° DEL20181018_51

Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2218)..... 132

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. ZANTMAN, Mme KERN, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF

Étaient absent(e)s :

M. BRIENT, M BENNEDJIMA, M. ASSOHOUN, M. CLEREMBEAU, Mme BEN-NASR, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER, Mme AZOUG, M. AMIMAR

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (Id webdelib : 2261)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-1 et D.2311-15 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L.110-1 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II » ;

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Considérant l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 encourageant les projets territoriaux de développement durable portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements ;

Considérant les enjeux portés par les cinq finalités du développement durable définis par le décret susmentionné pour l'avenir du territoire de Pantin et le bien-être de ses habitants, et l'intérêt de leur prise en compte pour éclairer en amont le débat d'orientations budgétaires ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

ADOPTE le rapport sur le développement durable 2018.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	36
POUR :	35 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. DARBADIE

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE (Id webdelib : 2270)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 3 du préambule de la Constitution de 1946 ;

Vu la charte européenne de 2006 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu le Plan de prévention et de tranquillité publique du 17 novembre 2011 ;

Considérant la persistance des représentations sexistes et des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales d'établir un rapport annuel de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'engagement de la municipalité à lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment

APPROUVE le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 - BUDGET PRINCIPAL VILLE (ld webdelib : 2210)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget principal de la commune doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2019 de la commune ;

ADOpte le rapport du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2019 de la commune.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	37 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	3 M. DARBADIE, M. REY, M. AMZIANE
ABSTENTIONS :	3 M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 - BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id webdelib : 2267)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget annexe de l'habitat indigne doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2019 du budget annexe de l'Habitat Indigne de la commune ;

ADOpte le rapport du débat d'orientations budgétaires 2019 du budget annexe de l'Habitat Indigne de la commune.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	43
POUR :	42 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. DARBADIE

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_5

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (Id webdelib : 2264)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget primitif Ville 2018, adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 21 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°20180614_1 du Conseil municipal en date du 14 juin 2018 approuvant le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal Ville ;

Vu la délibération n° 20180614_5 du Conseil municipal en date du 14 juin 2018 approuvant l'affectation de résultats de l'exercice 2017 du budget principal Ville ;

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement de certaines inscriptions budgétaires, d'intégrer les restes à réaliser 2017 et les écritures d'affectation de résultats de l'exercice 2017 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE la décision modificative n°1 ci-après :

Fonctionnement :

Dépenses : 6 559 504,90 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_6

OBJET : BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (Id webdelib : 2241)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2018 de l'Habitat Indigne, adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 21 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°DEL2018.06.14_2 du 14 juin 2018 approuvant le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Vu la délibération n°DEL2018.06.14_6 du 14 juin 2018 approuvant l'affectation du résultat du compte administratif 2017 du budget annexe de l'Habitat Indigne ;

Considérant qu'il convient d'ajuster certaines inscriptions budgétaires afin de prendre en compte l'affectation des résultats 2017 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la décision modificative N°1 ci-après :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réel	Ordre	Réel	Ordre
INVESTISSEMENT				
Rappel des crédits ouverts	0,00	456 495,00	0,00	456 495,00
article 001			11 689,29	
article 204182	11 689,29			
Total des opérations après DM	11 689,29	456 495,00	11 689,29	456 495,00
FONCTIONNEMENT				
Rappel des crédits ouverts	456 495,00	456 495,00	456 495,00	456 495,00
article 002			1 688 867,10	
article 6015	1 688 867,10			
Total des opérations après DM	2 145 362,10	456 495,00	2 145 362,10	456 495,00
TOTAL BUDGET	2 157 051,39	912 990,00	2 157 051,39	912 990,00

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES (Id webdelib : 2269)**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concluant à l'admission en non valeur des produits irrécouvrables de l'exercice 2018 suivant l'état dressé par la trésorerie Municipale de Pantin pour un montant total de 139 989,54 euros, réparti de la manière suivante :

Nature de la prestation	Exercices								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
arrêts de péril					183,01				183,01
CMS				61,87	3 539,89	1 371,23	59,08	42,84	5 074,91
crèches				750,91	1 483,27	240,62			2 474,80
droits de voirie				128,68	582,18	48,36	50,00		809,22
périscolaire	2 312,15	3 573,14	372,86	21 289,75	81 963,19	14 164,88	526,76	94,83	124 297,56
enlèvement des déchets				308,22	4 071,22				4 379,44
TLPE					44,88				44,88
retenue traitement				137,09	108,11	608,40			853,60
conservatoire					967,46	904,66			1 872,12
Total	2 312,15	3 573,14	372,86	22 676,52	92 943,21	17 338,15	635,84	137,67	139 989,54

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**APPROUVE** l'admission en non valeur de produits irrécouvrables de l'exercice 2018 suivant l'état ci-dessus pour un montant total de 139 989,54 euros.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL À MONSIEUR MANTEY, TRÉSORIER MUNICIPAL (Id webdelib : 2215)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et notamment l'article 97 ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables municipaux et notamment, ses articles 2 et 3 ;

Considérant les prestations de conseil et d'assistance exercées par M.MANTEY, nouveau Receveur Municipal depuis le 1^{er} juin 2018, auprès de la commune de Pantin en matière budgétaire et comptable ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ATTRIBUE l'indemnité de conseil pour toute la durée du mandat à Monsieur MANTEY, nouveau receveur municipal depuis le 1^{er} juin 2018, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

APPROUVE le versement de l'indemnité de conseil au taux de 100% de la moyenne du montant des opérations budgétaires réelles des années n-3, n-2, n-1, à compter du 1^{er} juin 2018.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 3.3 DE LA LOI DU 13 JUILLET 1983 (Id webdelib : 2237)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 et suivants ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relative à la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°11 en date du 21 décembre 2017 qu'il convient d'annuler et de remplacer par la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 17 octobre 2018 ;

Considérant la nécessité d'autoriser le recrutement des agents contractuels sur certains emplois spécifiques permanents, ainsi que le motif autorisant leur recrutement conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme GHAZOUANI-ETTIH

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°11 de la collectivité en date du 21 décembre 2017 ;

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur les emplois spécifiques permanents au titre de l'article 3.3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 énumérés dans la présente délibération, comme suit :

Intitulé du poste	Nombre d'agents concernés à ce jour	Cadre d'emploi
Médecins pratiquants	22	Médecin
Psychologues	3	Psychologue CIN
Infirmières	6	Infirmier soins généraux CIN
Webmaster Webdesigner	1	Attaché
Community manager	1	Attaché
Chargés de mission relation presse	1	Attaché
Secrétaire de rédaction	1	Attaché
Responsable de pôle Information Canal	1	Attaché
Informaticiens spécialisés	2	Ingénieur
Informaticiens spécialisés	2	Technicien
Juriste (spécialisé en contentieux)	1	Attaché
Responsable pôle vie au travail (spécialisé en	1	Attaché

médiation)		
Chargé de recrutement (spécialisé en bilan de compétences)	2	Attaché
Responsables études et travaux neufs	1	Attaché
Chargé de mission ANRU Courtillières	1	Ingénieur
Record manager	1	Attaché
Chargé de développement des publics	1	Attaché de conservation du patrimoine
Directeur(rice) du développement socio-culturel	1	Attaché
Responsable de maison de quartier	1	Attaché
Responsable administratif centres de santé	1	Attaché
Conseiller en prévention	1	Attaché
Facilitateur des clauses sociales	1	Attaché
Chargé de mission absentéisme (spécialisé en sociologie des organisations)	1	Attaché
Responsable du pôle interventions foncières et immobilières	1	Attaché

DIT que les agents ainsi recrutés seront rémunérés selon l'échelle de rémunération du cadre d'emploi correspondant tout en tenant compte des expériences précédentes et de l'ancienneté du candidat.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	1 M. DARBADIE
ABSTENTIONS :	2 M. REY, M. AMZIANE

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, M. PAUSICLES, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_10

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE, CORRECTIVE ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LES TOITURES TERRASSES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (Id webdelib : 2227)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 25 septembre 2018 ;

Considérant que le 22 juin 2018 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet la maintenance préventive, corrective et travaux d'amélioration sur les toitures terrasses des bâtiments communaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché de maintenance préventive, corrective et travaux d'amélioration sur les toitures terrasses des bâtiments communaux ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché relatif à la maintenance préventive, corrective et travaux d'amélioration sur les toitures terrasses des bâtiments communaux avec la société COBAT sans montant minimum ni maximum ;

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec les attributaires mentionnés ci-dessus.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme CASTILLOU, M. PAUSICLES, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_11

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE, D'UNE LUDOTHÈQUE ET D'UNE SALLE DE DIFFUSION (Id webdelib : 2233)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ancien code des marchés publics et notamment l'article 20 ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 25 septembre 2018 ;

Considérant qu'un marché de Maîtrise d'œuvre a été notifié à Jean-Pierre LOTT Architecte en date 23 février 2017 pour la construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion sur le quartier des Courtilières à Pantin ;

Considérant que le présent avenant fait apparaître une plus-value de 59 944,01 euros HT, correspondant à une augmentation de 12,75 % ;

Considérant qu'au regard de l'ensemble des avenants, le montant global du marché de Maîtrise d'œuvre fixé initialement à 470 160,00 euros HT est porté à 530 104,01 euros HT ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APPROUVE la signature de l'avenant n° 1 relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'une salle de diffusion sur le quartier des Courtilières à Pantin passé avec Jean-Pierre LOTT Architecte ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. CARVALHINHO	Conseiller Municipal	d°	M. WOLF
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme FAOUEL, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DES ADMINISTRATEURS PUBLICS ET DU RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2017 DE LA SEMIP (Id webdelib : 2223)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5 ;

Vu le rapport de gestion et le rapport de gouvernement pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvés par le Conseil d'administration de la SEMIP du 9 avril 2018 ;

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes en date du 14 mai 2018 ;

Vu le rapport du Commissaire aux comptes en date du 25 mai 2018, qui fait état de l'absence d'observations à formuler sur la sincérité des comptes et leur concordance avec les informations transmises dans le rapport de gestion ;

Vu l'ensemble des documents liés aux comptes de l'exercice 2017 de la SEMIP approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société le 13 juin 2018 ;

Vu le rapport au Conseil municipal des représentants de la Ville désignés comme administrateurs au sein de la Semip, pour l'exercice 2017 ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer, une fois par an, sur le rapport de ses représentants au Conseil d'administration des Sociétés d'Économies Mixte dont la commune est actionnaire ;

Considérant que l'exercice 2017 de la SEMIP s'achève sur un résultat net positif de 572 822 €, en hausse continue depuis 2014 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le rapport au Conseil municipal des administrateurs publics, le rapport de gestion et le rapport de gouvernement pour l'exercice 2017 de la SEMIP, annexés à la présente délibération.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE **M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, M. ASSOHOUN, M. PAUSICLES, Mme AZOUG**

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEMIP EN MATIÈRE D'ACTION COMMERCIALE (Id webdelib : 2220)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-1 relatif à la modification de l'objet social des sociétés d'économie mixte ;

Vu les statuts de la SEMIP approuvés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 Mars 2003 ;

Vu le projet de modification de l'article 3 des statuts de la Semip ci-annexé ;

Considérant qu'il est envisagé d'élargir le champ d'intervention de la SEMIP en matière de développement commercial en permettant à la société de procéder à l'achat, la gestion, l'exploitation et la commercialisation de tous commerces en vue de favoriser la revitalisation commerciale, la modernisation et la sauvegarde des commerces de proximité ;

Considérant que cette modification permettra à la Semip d'intervenir pour son propre compte et pour autrui, notamment dans le cadre de conventions passées avec des collectivités territoriales ou des groupements de ces collectivités ;

Considérant que cette évolution des statuts est susceptible de constituer un levier complémentaire en matière de développement, de diversification et de pérennité du commerce ;

Considérant que, sous peine de nullité, le vote des représentants de la collectivité sur la modification de l'objet social de la SEMIP ne peut intervenir sans une délibération préalable du Conseil municipal approuvant ladite modification ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme ZEMMA

APPROUVE le projet de modification de « l'Article 3 – Objet » des statuts de la SEMIP, selon la nouvelle rédaction jointe en annexe à la présence ;

AUTORISE les représentants de la Commune au Conseil d'administration et aux assemblées générales de la SEMIP à voter cette modification.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	42 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. DARBADIE

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LE BAILLEUR ICF HABITAT RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE 106 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (Id webdelib : 2145)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article R.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le contrat de prêt n° 86412 en annexe signé par la société HLM ICF HABITAT ci-après l'Emprunteur et par la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant la demande de la société HLM ICF HABITAT faite auprès de la commune de Pantin, pour garantir les prêts PLUS, PLS et PLAI contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération de construction de 106 logements locatifs sociaux situés sur le lot A de la ZAC Centre Ville à Pantin, à l'angle de la rue Hoche et de la rue du Congo et constituant le dernier programme immobilier de la ZAC centre-ville ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de trois prêts d'un montant total de 18.691.866,00€ souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 86412 ;

DIT qu'en contrepartie de cette garantie apportée par la commune de Pantin, un contingent de 34 logements lui est réservé (11 PLAI, 12 PLUS et 11 PLS) pour cette opération ;

INFORME que le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

APPORTE sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Pantin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

AUTORISE pendant toute la durée des prêts, la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts ;

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	43
POUR :	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

CONTRE :	1 M. DARBADIE
ABSTENTIONS :	2 M. REY, M. AMZIANE

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LE BAILLEUR PANTIN HABITAT RELATIVE À LA RÉHABILITATION DE 9 LOGEMENTS (Id webdelib : 2221)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article R.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à l'opération d'acquisition-amélioration de 9 logements financés en PLAI, PLUS et PLS sis 27 rue Pasteur entre la commune de Pantin et PANTIN HABITAT ;

Vu le contrat de prêt n°82783 joint en annexe signé entre PANTIN HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignation le 10 août 2018 ;

Considérant la demande du bailleur social PANTIN HABITAT faite auprès de la commune de Pantin, pour garantir le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'opération d'acquisition-amélioration de 9 logements financés en PLAI, PLUS et PLS sise 27 rue Pasteur à Pantin à engager dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Quatre-Chemins ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 1.037.508,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°82783, constitué de 7 lignes de prêt ;

DIT qu'en contrepartie de cette garantie, un contingent de 2 logements est réservé à la commune de Pantin ;

INFORME que le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

APPORTE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Pantin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservations de logements entre la commune de Pantin et PANTIN HABITAT ci-après l'Emprunteur.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme

	FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	1 M. DARBADIE
ABSTENTIONS :	2 M. REY, M. AMZIANE

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LE BAILLEUR PANTIN HABITAT RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS (Id webdelib : 2222)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article R.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la convention de rénovation urbaine des Quatre-Chemins signée le 26 juillet 2007, son avenant numéro 1 signé le 12 juin 2009 et son avenant général numéro 2 signé le 13 septembre 2013 ;

Vu l'avenant de clôture signé le 30 août 2016 ;

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à l'opération de construction de 7 logements financés en PLAI (2 logements) et PLUS (5 logements) sis 29 rue Pasteur entre la Ville de Pantin et PANTIN HABITAT ;

Vu le contrat de prêt n°83940 joint en annexe signé entre PANTIN HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts le 14 août 2018 ;

Considérant la demande du bailleur social PANTIN HABITAT faite auprès de la Ville de Pantin, pour garantir le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction de 7 logements financés en PLAI, PLUS sis 29 rue Pasteur à Pantin à engager dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Quatre-Chemins ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt PLAI, PLUS d'un montant total de 901.392,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°83940, constitué de 4 lignes de prêt ;

DIT qu'en contrepartie de cette garantie, un contingent de 1 logement est réservé à la commune de Pantin ;

INFORME que le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

APPORTE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Pantin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservations de logements entre la commune de Pantin et le bailleur social PANTIN HABITAT.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	43
POUR :	42 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M.

	BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. DARBADIE

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE LA CONVENTION FINANCIÈRE AFFÉRENTE AVEC EST ENSEMBLE
(Id webdelib : 2225)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.303-1 ;

Vu les dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

Vu le programme de rénovation urbaine mis en œuvre sur la période 2007 – 2018 sur le quartier des Quatre-Chemins ;

Vu le protocole de préfiguration du 14 mars 2016 du NPNRU des Quatre-Chemins ;

Vu les conventions jointes en annexe ;

Considérant la nécessité d'une action concertée pour l'éradication de l'habitat indigne et insalubre du quartier des Quatre-Chemins ;

Considérant la compétence partagée avec l'EPT Est Ensemble sur le champ de l'habitat indigne et insalubre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme ROSENCZWEIG

APPROUVE la nature et les coûts des actions envisagées sur l'habitat privé dégradé du NPNRU des Quatre-Chemins ;

APPROUVE la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain associant l'Etat, l'ANAH, l'EPT Est Ensemble et la commune de Pantin sur le traitement de l'habitat privé dégradé ;

APPROUVE la convention de financement du déficit à signer avec Est Ensemble ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'OPAH-RU et prendre tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière du déficit avec Est Ensemble et prendre tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO,

	Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	1 M. DARBADIE
ABSTENTIONS :	2 M. REY, M. AMZIANE

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_18

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (Id webdelib : 2251)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.302 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'EPT Est Ensemble ;

Vu la délibération n° 2016.03.17_18 du Conseil municipal DU 17 mars 2016 portant avis favorable de la commune de Pantin sur le projet de PLH d'Est Ensemble ;

Vu le Programme Local de l'habitat d'Est Ensemble du 13 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° CT2018-05-29-10 du Conseil territorial du 29 mai 2018 approuvant la contribution d'Est Ensemble à l'élaboration du PMHH ;

Vu la délibération n°CM2018/06/28/01 du Conseil métropolitain du 28 juin 2018 arrêtant le projet de PMHH ;

Vu la délibération du Conseil de Territoire du 25 septembre 2018 portant un avis réservé d'Est Ensemble et de ses Villes membres sur le projet de PMHH de la MGP ;

Vu le courrier de la MGP du 24 juillet 2018 demandant la position des Territoires sur les périmètres d'exonération du SLS et sur les objectifs de production de logements sociaux ;

Considérant le diagnostic des inégalités d'accès au logement et de l'hétérogénéité de la répartition du parc social et très social au sein de la MGP à partir duquel le projet de PMHH a été élaboré ;

Considérant les orientations stratégiques et le plan d'action du PMHH ;

Considérant l'absence de traduction opérationnelle des enjeux de rééquilibrage métropolitain dans le PMHH ;

Considérant l'absence de définition des volumes financiers et de leur contributeurs nécessaires à la mise en œuvre des orientations du PMHH ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

SOUTIENT ET CONFIRME l'avis réservé émis par l'EPT Est Ensemble lors de son Conseil de territoire du 25 septembre 2018 sur le projet de PMHH ;

AUTORISE M. le Maire à engager toute action coordonnée avec les acteurs du territoire destinée à faire entendre la position d'Est Ensemble et de ses Villes membres.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme

	FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, Mme JOLLES, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	3 M. DARBADIE, M. WOLF, M. CARVALHINHO

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_19

OBJET : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER - VOIES DU FUTUR COLLÈGE DE L'ECOQUARTIER GARE DE PANTIN QUATRE-CHEMINS (Id webdelib : 2258)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1 ;

Vu les articles L.441-2, L.441-3, R.421-18, R.421-19 et R.419-20 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la commune de Pantin a décidé d'engager les travaux de création de trois voies autour du futur collège, situé au 92-94 et 100 rue Cartier Bresson (futurs parcelles communales cadastrées section N n°18 et n°21 et section K n°116) s'inscrivant dans le projet de l'Ecoquartier ;

Considérant que la commune de Pantin envisage la réalisation d'un projet d'aménagement de ces rues avec la démolition d'une portion du Quai aux Bestiaux et d'un ancien hangar, la création de trois rues piétonnes permettant la desserte du collège par les pompiers, la pose d'une clôture et sa végétalisation, la plantation d'alignement d'arbres et la création de noues paysagères ;

Considérant que dans le cadre de ces travaux, la commune de Pantin est amenée à déposer une demande de permis d'aménager en application des articles L.441-2, L.441-3, R.421-18, R.421-19 et R.419-20 du code de l'urbanisme ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de permis d'aménager concernant la démolition d'une portion du Quai aux Bestiaux et d'un ancien hangar, la réalisation de trois voies permettant la desserte du collège et la pose d'une clôture séparant les espaces publics et la parcelle SNCF, sur les parcelles en cours d'acquisition située 92-94 et 100 rue Cartier Bresson, parcelles cadastrées section N n°18 et n°21 et section K n°116, et à signer toute pièce s'y rapportant ;

DIT que ce dépôt devra être postérieur à l'obtention de l'accord préalable de la part des propriétaires concernés par les parcelles section N n° 18 et n° 21 et section K n° 116, ou de l'acquisition par la commune de Pantin des mêmes parcelles.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES AU PROFIT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 11 RUE GABRIELLE JOSSERAND (Id webdelib : 2272)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des propriétés des personnes publiques ;

Vu la délibération n°10 du Conseil municipal en date du 20 octobre 2011 relative à l'acquisition par la commune de Pantin de la parcelle cadastrée section H numéro 123 sise 11 rue Gabrielle Josserand ;

Vu le plan de servitudes du 21 janvier 2016 établi par le cabinet de géomètres-experts Renfer et Venant ;

Considérant que des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales traversent la parcelle cadastrée section H numéro 123 devant être acquise par la commune de Pantin ;

Considérant que ces canalisations bénéficient à l'ensemble immobilier sis sur la parcelle cadastrée section H numéro 124, précisément les volumes 3, 6, 7, 8 et 9 et située 11 rue Gabrielle Josserand ;

Considérant que cela nécessite la constitution de servitudes grevant la parcelle cadastrée section H numéro 123 au profit des volumes et parcelle précités ;

Considérant que ces servitudes sont constituées à titre gracieux ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la constitution de servitudes de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, consenties à titre gracieux, grevant la parcelle cadastrée section H numéro 123, devant être acquise par la commune de Pantin, au profit des volumes 3, 6, 7, 8 et 9 situés sur la parcelle cadastrée section H numéro 124 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (Id webdelib : 2249)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercices des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 Décembre 2015 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles, L.151-1 et suivants, L.153-12, L.153-31 et suivants, L.300-2, R.132-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, instaurant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) comme élément central du PLU ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui rend les Territoires compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme en lieu et place des communes au 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération n°CT2017-07-04-5 du Conseil de Territoire en date du 4 juillet 2017 portant prescription du lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu le document de synthèse présentant les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Est Ensemble, annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de PADD (document de travail) annexé à la présente délibération ;

Considérant que l'article L.151-5 du code de l'urbanisme dispose que le PLUi compte un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, et qui fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;

Considérant que le PADD, clé de voute du PLU, expose un projet politique répondant aux besoins et aux enjeux du territoire en tenant compte du contexte environnant ;

Considérant que l'article L.153-12 du code de l'urbanisme prévoit la mise en débat du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et cela au sein des Conseils municipaux et Territorial au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE que le débat a eu lieu.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA SNCF, RELATIVE AU DÉVOIEMENT DE RÉSEAUX (Id webdelib : 2243)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Est Ensemble du 13 décembre 2011 validant le transfert du périmètre d'étude relatif au projet de l'écoquartier ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Est Ensemble du 19 novembre 2013 approuvant le dossier de création de la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin- Quatre-Chemins ;

Vu la délibération du 17 novembre 2016, par laquelle le Conseil municipal a validé la prise en charge financière des travaux de reconstitutions des réseaux engagés par la SNCF afin de libérer les tènements de la bande nord (lots A et D) ;

Vu la délibération du 4 juillet 2017 du Conseil territorial d'Est Ensemble validant la modification du dossier de création et du périmètre de la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins ;

Vu les délibérations du 23 novembre 2017, par lesquelles le Conseil municipal a validé l'acquisition du tènement dévolu au collège auprès de SNCF Mobilités et SNCF Réseaux ;

Considérant qu'afin de libérer le tènement ainsi acquis par la Ville et de permettre son aménagement et l'engagement de la construction du collège est prévu le dévoiement des réseaux alimentant la SERNAM et Egrise Millon ;

Considérant que la SNCF sera maître d'ouvrage du dévoiement, la Ville assumant la prise en charge financière de celui-ci à hauteur de 334 970 € HT soit 401 964 199 € TTC et que les frais de maîtrise d'oeuvre estimés à 29 k € HT seront acquittés directement par la Ville auprès du maître d'oeuvre ;

Considérant que ce coût réel total d'environ 364 k€ HT étant supérieur d'environ 44 k€ HT aux estimations de la SNCF objet de l'accord initial, le surcoût sera pris en charge par le Conseil départemental 93 dans le cadre d'une convention de participation financière Ville-CD 93 à intervenir ;

Considérant que les modalités de la participation de la Ville font l'objet d'une convention de participation financière avec la SNCF, ci-annexée ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de participation financière avec la SNCF relative aux travaux de dévoiement des réseaux alimentant les halles SERNAM et Egrise Million exploitées par SNCF, ci-annexée ;

AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tous les actes s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS (Id webdelib : 2250)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Est Ensemble du 13 décembre 2011 validant le transfert du périmètre d'étude relatif au projet de l'écoquartier ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Est Ensemble du 19 novembre 2013 approuvant le dossier de création de la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin- Quatre-Chemins ;

Vu les délibérations du 26 septembre 2013 par lesquelles la Commission Permanente du CD 93 a validé le transfert du collège Jean-Lolive actuellement implanté dans l'îlot Jacques Brel, au sein de l'écoquartier, 98 rue Cartier Bresson ;

Vu la délibération du 17 novembre 2016, par laquelle le Conseil municipal a validé la prise en charge financière des travaux de reconstitutions des réseaux engagés par la SNCF afin de libérer les tènements de la bande nord (lots A et D) ;

Vu la délibération du 4 juillet 2017 du Conseil territorial d'Est Ensemble validant la modification du dossier de création et du périmètre de la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin Quatre-Chemins ;

Vu les délibérations du 23 novembre 2017, par lesquelles le Conseil municipal a validé l'acquisition du tènement dévolu au collège auprès de SNCF Mobilités et SNCF Réseaux ;

Considérant que le coût global estimé d'acquisition et d'aménagement du terrain du collège s'élève à 6,857 M € HT et 8,228 M € TTC ;

Considérant qu'au regard de ce coût global, le CD 93 a consenti à participer au financement de la préparation du terrain (injections et dépollution), dont il assumera par ailleurs la maîtrise d'ouvrage ;

Considérant qu'une participation de 1,6 M € HT soit 1,92 M € TTC aux travaux de préparation de terrain réalisés par le Département est attendue de la Ville, représentant 50% des travaux de préparation du terrain du collège, et 100 % des travaux de préparation de la future voirie ;

Considérant qu'afin de libérer le tènement ainsi acquis par la Ville et de permettre son aménagement et l'engagement de la construction du collège est prévu le dévoiement des réseaux alimentant les locaux d'entreprise SERNAM et Egrise Million ;

Considérant par ailleurs que le Département a validé sa participation financière aux travaux de dévoiement réseaux réalisés par SNCF et d'édification de la clôture réalisée par la Ville, au-delà de 320 k € HT pris en charge par la Ville, et dans la limite de 150 k € HT ; considérant que ce surcoût est actuellement estimé à 104 k€ HT ;

Considérant que la Ville réalise par ailleurs l'aménagement de voie d'accès du collège ;

Considérant que le coût global pour la Ville des opérations permettant le transfert du collège est estimé à 6 197 M € HT et 7 436 M € TTC, soit 81 % du coût global estimé d'acquisition et aménagement du site à 7 632 M € HT ;

Considérant que les modalités de la participation de la Ville aux frais engagés par le CD 93 pour la préparation du terrain et du CD 93 aux travaux de dévoiement réseaux pré-financés par la Ville, font l'objet d'une convention de participation financière avec le CD 93, ci-annexée ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de participation financière ci-annexée avec le CD 93 relative aux travaux préparatoires dans le cadre de l'opération de reconstruction du collège Jean Lolive ;

AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tous les actes s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT DANS LE CADRE DU FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT 2018 (Id webdelib : 2213)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée ;

Vu la délibération n°22 en date du 21 décembre 2017 approuvant la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis portant sur les modalités de mise en œuvre d'un projet d'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du FSL ;

Vu le courrier du Département de la Seine-Saint-Denis en date du 17 juillet 2018 relatif à l'attribution d'une subvention de 67 540 € pour le financement du dispositif d' Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du FSL ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant l'intérêt de la commune à proposer aux Pantinois un accompagnement social spécifique favorisant l'accès et le maintien dans le logement ;

Considérant que la commune dispose d'un agrément pour un poste de travailleur social chargé du suivi simultané de 22 familles sur 10 mois ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis portant sur les modalités de mise en œuvre et de financement des mesures d'ASLL pour l'année 2018 ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT "RÉSEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS" AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS (Id webdelib : 2242)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre-circulaire 2009-077 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du 13 mai 2009 prévoyant la mise en œuvre d'actions spécifiques en vue de soutenir la fonction parentale et de faciliter les relations « parents-enfants », et la création d'un fonds national dédié aux « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » (REAAP) ;

Vu la convention de financement REAAP présentée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2018 ;

Considérant la décision de la Ville de Pantin de municipaliser en 2010 et de déployer en 2013 sur le site de la Manufacture le « Relais des parents », afin de développer ses actions dans une dynamique davantage partenariale et orientée vers les parents les plus en difficulté ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiale de la Seine-Saint-Denis du 22 juin 2018 à l'attribution d'une subvention de 8000 € à la Ville de Pantin au titre de l'année 2018 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme CASTILLOU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis

AUTORISE M. le Maire à la signer

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE POUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE (Id webdelib : 2207)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis du 8 juin 2017 approuvant pour une durée de trois ans la convention relative aux actions de prévention bucco-dentaire portées par la commune de Pantin ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis du 12 juillet 2018, portant sur un avenant financier à la convention triennale dans le cadre de l'appel à projet ;

Vu la convention triennale 2017/2019, signée le 1^{er} décembre 2017 entre la commune et le Conseil départemental pour les actions bucco-dentaires réalisées par la commune de Pantin ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant financier fixant le montant de la subvention attribuée pour l'année 2018 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention 2017-2019 entre le Conseil Départemental et la commune de Pantin pour les actions de prévention bucco-dentaire ;

AUTORISE M. le Maire à le signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

M. ASSOHOUN, M. CLEREMBEAU, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) D'ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE À L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ MISES EN OEUVRE PAR LA COMMUNE, POUR L'ANNÉE 2018 (Id webdelib : 2219)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la politique de prévention et de promotion de la santé, définie et conduite par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, conformément aux axes stratégiques de son Projet Régional de Santé 2018-2022 et aux orientations de son Schéma Régional de Santé ;

Considérant que la commune de Pantin a répondu à l'appel à projet « prévention santé » 2018 de l'ARS pour le financement d'actions de santé publique ;

Considérant que les actions, portées par la commune de Pantin et répertoriées dans la présente convention, s'inscrivent dans les orientations du Contrat Local de Santé signé entre la commune de Pantin, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du 93 et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la commune de Pantin et l'ARS Île-de-France portant sur le contenu de ces actions et le montant total de financement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France relative à l'attribution de subventions pour le financement d'actions de prévention santé mises en œuvre par la commune de Pantin ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

M. ASSOHOUN, M. CLEREMBEAU, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2018 À L'ASSOCIATION LES ECRANS DU PASSAGE (Id webdelib : 2259)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2018 de 500€ à l'association Les Écrans du passage ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de la subvention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION PIERRE DE LUNE AU SOUTIEN D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (Id webdelib : 2260)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative ;

Considérant la volonté municipale de s'impliquer dans des projets de coopération décentralisée ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 500 euros à l'association Pierre de Lune ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_30

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION
LE REFUGE** (Id webdelib : 2212)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°DEL20180614_26 attribuant une subvention de 18 000€ à l'association Le Refuge pour l'année 2018 ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative et plus particulièrement les structures d'accompagnement social et d'insertion ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BRIENT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 7 000€ à l'association Le Refuge ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_31

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2016-2019 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS (Id webdelib : 2235)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° DEL20161214_33 approuvant la coopération de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la Ville de Pantin et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Considérant que dans le cadre de leurs politiques de développement culturel, la commune et le département de la Seine-Saint-Denis partagent le souhait de proposer sur leur territoire un projet artistique et culturel mettant le public au cœur de la réflexion, tout en soutenant la création dans l'ensemble des champs artistiques ;

Considérant la capacité de la commune à s'inscrire dans le dispositif des conventions de coopération culturelle développées par le département ;

Considérant les projets retenus à ce titre pour l'année 2018 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 ;

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

M. AMSTERDAMER, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU MICRO-FOLIE (Id webdelib : 2211)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les modalités d'adhésion au réseau micro-folie ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau Micro-folie ;

Considérant l'engagement de la commune au développement constant de l'action socio-culturelle et son soutien à une création artistique plurielle et exigeante ;

Considérant la volonté de la commune d'offrir un accès à la culture pour tous, de sensibiliser aux pratiques artistiques les populations qui en sont les plus éloignées, tout en s'appuyant sur la créativité des habitants et en particulier des jeunes pour leur permettre de faire l'expérience de la création ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme SALMON

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'adhésion de la commune au réseau micro-folie ;

AUTORISE M. le Maire à renouveler cette adhésion à échéance et à s'acquitter de la somme de 1000 euros ;

AUTORISE M. le Maire à à signer tous les documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE AVEC LA
FONDATION DU PATRIMOINE EN FAVEUR DE L'ÉCOLE DE PLEIN AIR - MÉHUL (Id
webdelib : 2216)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Considérant que le mécénat peut être une ressource financière ;

Considérant que le mécénat mobilise la population autour d'un élément du patrimoine local et participe à la valorisation de l'image de la ville ;

Considérant que la Fondation du patrimoine a une expertise dans le domaine du mécénat et dispense la ville de procédures administratives ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APPROUVE le projet de convention ;

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	40 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBÉAU, M. AMIMAR
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	3 M. DARBADIE, M. REY, M. AMZIANE

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES (Id webdelib : 2217)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

Considérant l'engagement de la commune dans une politique de préservation et de valorisation du patrimoine pantinois ;

Considérant la qualité historique et architectural de l'hôtel de ville ;

Considérant que, lors de la présentation du dossier pour inscription, les membres de la commission régionale du patrimoine et des sites (actuelle CRPA) se sont dits favorables à un classement de l'hôtel de ville de Pantin au titre des Monuments Historiques ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la demande de classement de l'hôtel de ville lors de la prochaine commission nationale des monuments historiques ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS, EN VUE D'UN RACCORDEMENT AU "PLAN VIDÉO PROTECTION DE PARIS" (Id webdelib : 2232)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.251-1 et suivants et L.252-1 et 3 du code de la sécurité intérieure ;

Vu la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance adoptée par le Conseil municipal du 6 octobre 2016 et comprenant un axe relatif à la tranquillité sur l'espace public, notamment grâce à la vidéo-protection ;

Considérant que la commune de Pantin développe depuis 2012 un réseau de vidéo-protection sur son territoire à des endroits conjointement définis entre les services municipaux et les services de l'État comme pouvant être particulièrement problématiques ;

Considérant que l'État co-finance l'ensemble des opérations d'installation de vidéo-protection sur le territoire ;

Considérant qu'un déport d'images en temps réel est opéré vers le commissariat, le financement de ce déport ayant été pris en charge à 100% par l'État ;

Considérant que le visionnage des images tant au Centre de Supervision Urbain de la police municipale, que depuis le Commissariat, peut déclencher des interventions de ces services ;

Considérant que police nationale et police municipale n'ont ni les mêmes missions, ni les mêmes horaires de travail, il est essentiel que ces deux services puissent avoir accès aux images en temps réel ;

Considérant que la préfecture de police de Paris organise l'ensemble des services de police nationale de Paris et de la Petite Couronne ;

Considérant à ce titre qu'il importe que les agents de la préfecture de police de Paris assermentés aux fins de visionnage d'images, puissent avoir accès au système de vidéoprotection de la ville de pantin ;

Considérant que pour accorder cet accès, une convention doit en régler les conditions et modalités ;

Considérant la dite convention jointe en annexe ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme KERN

APPROUVE la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras du système de vidéo-protection de la commune de Pantin au profit des services de la Préfecture de Police ;

AUTORISE M. le Maire à la signer ;

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	37 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M.

	ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO
CONTRE :	5 M. DARBADIE, M. REY, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. AMIMAR
ABSTENTIONS :	1 M. LEBEAU

« Certifié exécutoire »
 Transmis et reçu en Préfecture
 de la Seine Saint-Denis le
 Publié le
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
 Bertrand KERN
 Maire de Pantin
 Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_36

OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION E-ENFANCE (Id webdelib : 2255)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 août 1901 ;

Vu les statuts de l'association e-Enfance ;

Considérant que la problématique des cyberviolences est aujourd'hui centrale ;

Considérant que l'association e-enfance, reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère de l'éducation nationale, a pour objet la protection des mineurs sur internet ;

Considérant que la ville a décidé de s'engager fermement dans la lutte contre les cyberviolences faites aux femmes et aux jeunes filles ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir les structures qui agissent dans ce domaine ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Pantin à l'association e-Enfance ;

AUTORISE M. le Maire à verser l'adhésion annuelle d'un montant de 50 euros.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

M. SEGAL-SAUREL, Mme NGOSSO, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION TU VIS TU DIS (Id webdelib : 2256)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance adoptée le 6 octobre 2016 par le Conseil municipal qui fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité et qui pose le sport comme un outil de prévention et de citoyenneté ;

Considérant la volonté municipale de développer des projets fédérateurs permettant de lutter efficacement contre toutes les formes de violences faites aux femmes ;

Considérant que l'association « Tu vis tu dis » a pour objet de lutter contre les violences sexuelles et sexistes par le biais de la pratique sportive ;

Considérant que cette association organise notamment la course Sine Qua Non qui a pour objet de faire courir ensemble hommes et femmes contre les violences faites aux femmes sur les territoires de Paris et Pantin ;

Considérant que cette action permet d'informer et de sensibiliser largement sur le fléau des violences sexuelles et sexistes ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500€ à l'association « Tu vis tu dis ! » ;

AUTORISE M. le Maire à la verser.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme NICOLAS, M. SEGAL-SAUREL, Mme NGOSSO, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES

(Id webdelib : 2246)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret N° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu les modèles de convention cadre et de convention spécifique joints en annexe ;

Considérant, que la pratique d'activités physiques et sportives revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'elles agissent tant au plan éducatif qu'au plan sanitaire ou encore sur celui de l'apprentissage de la citoyenneté ;

Considérant que faciliter la pratique de ces activités à chacun(e) permet d'oeuvrer à la cohésion sociale du territoire ;

Considérant que la ville soutient les pratiquants et le mouvement sportif pantinois, riche de ses nombreuses associations et qu'elle promeut en cela la pratique sportive au niveau local ;

Considérant que le soutien de la ville aux associations sportives est conditionné par une convention cadre et une convention d'objectif fixant les modalités de partenariat entre la ville et les associations sportives ;

Considérant, la nécessité d'actualiser les conventions existantes qui arrivent à leur terme avec les associations suivantes :

Le Cyclo sport de Pantin, le Boxing club de Pantin, le Club multisports de Pantin, le Judo club de Pantin, l'Office des sports de Pantin, le Pantin basket club, le Racing club de Pantin, le Tennis club de Pantin et le Pantin volley ball ;

Considérant, l'intérêt commun d'engagements réciproques avec les associations d'une manière générale ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les conventions cadres et les conventions spécifiques entre les associations sportives locales et la commune de Pantin telles qu' annexées à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire à les signer.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme NICOLAS, M. SEGAL-SAUREL, Mme NGOSSO, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SALMON, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES (NON SUBVENTIONNÉES) OU LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (Id webdelib : 2245)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu les modèles de convention de mise à disposition des installations sportives joints en annexe ;

Considérant que la pratique d'activités physiques et sportives revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'elles agissent tant au plan éducatif qu'au plan sanitaire ou encore sur celui de l'apprentissage de la citoyenneté ;

Considérant que faciliter la pratique de ces activités à chacun-e permet d'œuvrer à la cohésion sociale du territoire ;

Considérant la nécessité de mettre en place des conventions de mise à disposition d'installations sportives afin de clarifier et encadrer les liens entre les associations sportives locales ou les établissements scolaires et la commune de Pantin ;

Considérant l'intérêt commun d'engagements réciproques avec les associations ou les établissements scolaires d'une manière générale ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

M. PERRUSSOT, M. SEGAL-SAUREL, Mme NGOSSO, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_40

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU CLUB DE L'OLYMPIQUE FOOTBALL CLUB DE PANTIN (Id webdelib : 2268)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention cadre de partenariat passée entre les clubs sportifs pantinois et la Ville ;

Considérant que les associations sportives locales participent à la promotion et au développement du sport pantinois pour tou-te-s ;

Considérant qu'il convient au vu de leurs demandes respectives et de leurs bilans d'activités, de soutenir leurs actions pour l'année 2018 ;

Considérant que le soutien aux activités sportives sur le territoire et à leur développement passe par l'attribution de subventions de fonctionnement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention complémentaire à l'Olympique Football Club de Pantin d'un montant de 25 000 euros ;

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention complémentaire.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

M. PERRUSSOT, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_41

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVURESC POUR L'ANNÉE 2017 (Id
webdelib : 2208)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;

Vu la note d'information du Conseil syndical du SIVURESC du 27 juin 2018 sur le rapport d'activité 2017 portant gestion de la cuisine et de la production de repas pour les restaurants scolaires ;

Considérant la volonté municipale d'améliorer durablement la qualité de la pause méridienne dans les écoles ;

Considérant la nécessité de prendre acte du rapport d'activité 2017 du SIVURESC ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BRIENT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du rapport d'activité 2017 du SIVURESC.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme FAOUEL, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : ADOPTION DES TARIFS DES SÉJOURS DE VACANCES HIVER, PRINTEMPS, ÉTÉ ET AUTOMNE 2019 (Id webdelib : 2234)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°31 du Conseil municipal en date du 14 juin 2018 adoptant la grille unique de quotient familial à 13 tranches ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des séjours de vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les tarifs des séjours de vacances 2019 ci-dessous :

HIVER 2019	
TARIFS PAR SEJOUR	
Code tarif	2019
1	101,00 €
2	107,00 €
3	117,00 €
4	129,00 €
5	151,00 €
6	179,00 €
7	218,00 €
8	266,00 €
9	329,00 €
10	392,00 €
11	465,00 €
12	542,00 €
13	627,00 €

PRINTEMPS/AUTOMNE 2019	
TARIFS PAR SEJOUR	
TRANCHE	2019
1	76,00 €
2	81,00 €
3	89,00 €
4	99,00 €
5	118,00 €
6	141,00 €
7	172,00 €
8	211,00 €
9	257,00 €
10	307,00 €
11	364,00 €
12	426,00 €
13	497,00 €

ETE 2019	
SEJOURS LONGUE DISTANCE ET ETRANGER	
TARIF A LA JOURNEE	
TRANCHE	2019
1	8,40€
2	8,80€
3	9,60€
4	10,40€
5	12,00€
6	13,60€
7	15,70€
8	18,30€
9	21,40€
10	24,50€
11	28,10€
12	32,00€
13	36,30€

ETE 2019	
CV OLERON/LE REVARDE/SAINTE MARTIN SEJOURS	
PRESTATAIRES FRANCE	
TARIF A LA JOURNEE	
TRANCHE	2019
1	5,40€
2	5,70€
3	6,30€
4	6,90€
5	8,20€
6	9,50€
7	11,30€
8	13,40€
9	16,00€
10	18,80€
11	21,90€
12	25,40€
13	29,40€

DECIDE que les séjours proposés par la Ville sont à destination des enfants de 5 à 17 ans au jour du départ, qu'ils soient résidents de Pantin ou enfants d'agent de la ville de Pantin.

Il sera également nécessaire, pour les Pantinois et les agents de la Ville, de disposer du quotient familial calculé pour l'année scolaire en cours, et d'être à jour à l'égard de la Ville du paiement de ses factures périscolaires.

DECIDE que le paiement du séjour devra être honoré en totalité lors de l'inscription définitive mais pourra être échelonné jusqu'à trois fois.

Le paiement du séjour pourra tenir compte des chèques vacances ANCV, des bons vacances de la C.A.F, et des prises en charge des organismes à caractère social sur présentation d'un accord en bonne et due forme.

DECIDE de reconduire les clauses d'annulation au cas où :

- les pièces justificatives et impératives au départ n'auraient pas été produites dans les délais fixés par la Ville ;
- l'intégralité du coût du séjour ne serait pas payée lors de l'inscription définitive, avec toutefois une possibilité de fractionner le paiement jusqu'à trois fois.

DECIDE qu'il est possible d'assurer un remboursement :

- en cas d'annulation écrite survenant plus de 20 jours avant le départ,
- ou en cas d'événement familial grave (décès) ou d'immobilisation soudaine et non prévisible (fracture), sur présentation de justificatifs. Le remboursement s'effectuera alors au prorata des jours de participation au séjour.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme BERLU, Mme FAOUEL, M. MERTENS, Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU TITRE DE LA DEUXIÈME
SESSION DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES** (Id webdelib : 2231)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération qui lui reconnaît une compétence en matière de politique de la ville ;

Vu la note de cadrage de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du 9 octobre 2014 précisant les modalités de mise en œuvre des fonds de participation des habitants (FPH) et des fonds d'initiatives associatives (FIA) ;

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) adoptée par le Conseil municipal du 4 mai 2017 ;

Considérant que lors de la réunion du 8 mars 2018, le Comité de pilotage du Contrat de ville d'Est Ensemble a validé le financement du FIA de Pantin ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la programmation d'actions au titre de la seconde session du Fonds d'Initiatives Associatives 2018, telle que présentée dans le tableau ci-annexé ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_44

OBJET : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (Id webdelib : 2240)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code des transports, notamment son article L.1241-1 ;

Vu le courrier en date du 17 avril 2018 par lequel Île-de-France Mobilités, nom d'usage du Syndicat des Transports d'Île-de-France, a informé la Ville de Pantin de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France ;

Vu la délibération n°2015-12-35 du Conseil communautaire d'Est Ensemble du 15 décembre 2015 approuvant le Plan Local de Déplacements du Territoire d'Est Ensemble.

Vu la délibération n°DEL20151001_31 du Conseil municipal de Pantin du 1^{er} octobre 2015 portant avis sur le projet du Plan Local de Déplacements de la Communauté d'Agglomération d'Est Ensemble ;

Considérant l'intérêt de ce service offrant une solution de mobilité supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique ;

Considérant l'intérêt de ce service qui propose une offre de mobilité complémentaire au service de vélo en libre-service comme Vélib' ;

Considérant la volonté de la commune de Pantin de développer la pratique du vélo sur son territoire, comme cela est préconisé dans son Plan Local de Déplacements ;

Considérant l'intérêt de ce service qui propose une offre de mobilité permettant de s'affranchir des contraintes topographiques fortes sur son territoire ;

Considérant que ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la commune de Pantin, les coûts du service étant partagés entre le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités ;

Considérant qu'Île-de-France Mobilités a informé la commune de Pantin que la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service public était lancée en l'intégrant dans le périmètre et qu'en vertu de l'article L.1241-1 du code des transports, Île-de-France Mobilités doit obtenir l'accord de la commune de Pantin afin de mettre en place ce service sur son territoire ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

AUTORISE Île-de-France Mobilités à mettre en place un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Pantin ;

DEMANDE à ce que la commune de Pantin soit pleinement associée par Île-de-France Mobilités à la définition du service et à la mise en place du service et de ses points de location ;

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. CARVALHINHO

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN ABRI VÉLOS SÉCURISÉ (VELIGO) ENTRE LA COMMUNE ET SNCF GARES ET CONNEXIONS (Id webdelib : 2252)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code la route ;

Considérant la volonté de la commune de Pantin de développer la pratique du vélo sur son territoire, comme cela est préconisé dans le Plan Local de Déplacements du territoire ;

Considérant l'intérêt du service Véligo qui offre une solution de mobilité supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique ;

Considérant que ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la commune de Pantin, les coûts du service étant partagés par SNCF Gares et Connexions, les usagers et Île-de-France Mobilités ;

Considérant le délai long de la mise en œuvre du lien urbain avec l'Écoquartier ;

Considérant SNCF Gares et Connexions s'engagent à terme à déplacer à ses frais l'abris Véligo côté écoquartier ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public pour un abri vélo sécurisé (VELIGO) avenue de la Gare sur la place du Président Salvador Allende, à titre gracieux pour une durée de 5 ans renouvelable, à compter de la date de notification ;

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. CARVALHINHO

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SEMIP RELATIVE AU TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA TOTALITÉ DES FUTURS ESPACES COMMUNS DE L'OPÉRATION "LES PANTINOISES" (Id webdelib : 2266)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.442-8 ;

Vu le projet de convention entre la commune de Pantin, l'établissement public territorial Est Ensemble et la SEMIP rédigé en application de l'article R.442-8 du code de l'urbanisme ;

Considérant que les espaces communs (voies viaires, square, venelles piétonnes, trottoirs...), dont la réalisation est projetée dans le cadre de l'opération « Les Pantinoises », ont une vocation publique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la SEMIP et l'établissement public territorial Est Ensemble prévoyant le transfert à l'euro symbolique, dans le domaine communal, des zones et ouvrages décrits dans la présente convention ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte notarié actant le transfert à l'euro symbolique, dans le domaine communal, des zones et ouvrages décrits dans la présente convention.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_47

OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION ÉLECTRONS SOLAIRES 93 (Id
webdelib : 2262)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui soutient les investissements participatifs et citoyens dans les projets de production d'énergie renouvelable ;

Vu la délibération n° 20171123_1 du Conseil municipal du 23 novembre 2017 approuvant le PCAET ;

Considérant l'action A11 du Plan climat-air-énergie territorial de la commune visant à faciliter l'émergence d'une coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable ;

Considérant l'objet de l'association Electrons solaires 93 et les buts qu'elle poursuit ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association « Électrons solaires 93 » pour un montant annuel de 50 € ;

DESIGNE pour représenter la commune au conseil d'administration de l'association « Électrons solaires 93 » M. Philippe LEBEAU comme titulaire et Mme Charline NICOLAS comme suppléante ;

AUTORISE M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF ÉLECTRONS SOLAIRES (Id webdelib : 2263)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.231-1 à L.231-8 du code de commerce, applicables aux sociétés à capital variable ;

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération notamment son titre II ter portant statut des SCIC (Société Coopératives d'intérêt Collectif), ainsi que le décret n° 2002-241 du 21 février 2002 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui soutient les investissements participatifs et citoyens dans les projets de production d'énergie renouvelable ;

Vu la délibération n° 20171123_1 du 23 novembre 2017 approuvant le PCAET ;

Vu les statuts de la Société Coopérative d'intérêt Collectif par actions simplifiée à capital variable (SCIC-SAS) dénommée "Société Coopérative Electrons Solaires", ci-annexés, ayant pour finalité de permettre l'investissement de l'épargne de citoyens et la participation des collectivités territoriales dans des projets de production d'énergies renouvelables ;

Considérant l'action A11 du Plan climat-air-énergie territorial de la commune visant à faciliter l'émergence d'une coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable ;

Considérant l'adhésion de la commune à l'association « Électrons Solaires 93 » pour appuyer l'action de celle-ci et favoriser l'investissement des citoyens dans la transition énergétique locale ;

Considérant, en conséquence, la volonté communale de participer à la SCIC SAS, dénommée "Société Coopérative Électrons Solaires", dédiée au financement citoyen des énergies renouvelables par la souscription de 26 parts sociales de 100€, soit 2 600 € ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la prise de participation de la commune dans la "Société Coopérative Électrons Solaires" dédiée au financement citoyen des énergies renouvelables, dans la catégorie des institutionnels, par la souscription de 26 parts sociales de 100 €, soit 2 600 € ;

AUTORISE M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les statuts de la "Société Coopérative Électrons Solaires" et le bulletin de souscription correspondant ;

DESIGNE M. Philippe LEBEAU en qualité de représentant titulaire de la commune de Pantin, et Mme Charline NICOLAS en qualité de représentante suppléante, au sein de la "Société Coopérative Électrons Solaires".

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_49

**OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL EST ENSEMBLE POUR L'ANNÉE 2017** (Id webdelib : 2248)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

Vu la délibération n° 2018.09.25_49 du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 25 septembre 2018 approuvant le rapport d'activités pour l'année 2017 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activités de l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble pour l'année 2017.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES DU 6 JUIN 2018 (Id webdelib : 2202)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi 2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 septembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Est Ensemble dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération n° 20160119_2 du 19 janvier portant création de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) auprès de l'EPT Est Ensemble et ses villes membres ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017 portant la compétence exclusive de la Métropole en matière de « lutte contre les nuisances sonores » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017 portant la compétence exclusive de la Métropole en matière de « valorisation du patrimoine naturel et paysager » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la nécessité de « dé-transférer » le montant des cotisations versées au titre de ces compétences à l'association « Bruitparif » et à « Naturparif » , auxquelles l'EPT Est Ensemble était adhérent depuis 2012 ;

Considérant que lors de sa séance du 6 juin 2018, les membres de la CLECT ont approuvé le rapport ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté en sa séance du 6 juin 2018, portant sur les impacts financiers engendrés par le transfert de compétence en matière d'environnement à la Métropole et son impact sur le 3ème fraction du FCCT.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOON, M. SEGAL-SAUREL, Mme ZEMMA, Mme FAOUEL, M. BADJI, M. DARBADIE, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, M. CARVALHINHO, M. REY, M. AMZIANE, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. MONOT	3ème Adjoint au Maire	d°	M. PERIES
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme BEN KHELIL
M. PAUSICLES	Conseiller Municipal	d°	Mme CASTILLOU
Mme GONZALEZ SUAREZ	Conseillère Municipale	d°	M. BADJI
Mme NGOSSO	Conseillère Municipale	d°	M. SEGAL-SAUREL
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. ASSOHOON
Mme RAGUENEAU-GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	Mme BERLU
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
Mme JOLLES	Conseillère Municipale	d°	M. CARVALHINHO
Mme AZOUG	Conseillère Municipale	d°	M. AMIMAR

Étaient absent(e)s :

Mme ZSOTER, Mme ROUZIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LOISEAU

N° DEL20181018_51

OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ld webdelib : 2218)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 30 juin 2017, déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
02/05/18	Fourniture d'enveloppes et pochettes personnalisées et non personnalisées pour les services de la commune de Pantin	Compagnie Européenne de papeterie	240 000,00 € TTC	67	24/04/18
03/05/18	Marché n°2018011 : marché de prestation de désherbage de la Ville de Pantin	BIOSPHERE	28 030,00 € HT	68	11/04/18
03/05/18	Avenant n°1 au marché n°2016091: marché de prestation d'assurance pour les besoins de la Ville - lot n°1 dommages aux biens	Cabinet Breteuil Assurances	Montant initial de la prime : 79 900,00 € TTC Nouveau montant : 87 086,57 € TTC	69	02/05/18
07/05/18	Avenant n°2 au marché n°2016028 : marché mission de CSPS pour la construction de l'école élémentaire Diderot	Titulaire initial : Modis France Nouveau titulaire : Coordéf	9 872,00 € HT	70	02/05/18
07/05/18	Contrat de cession relatif à la prestation d'animation musicale de rue dans le cadre de la fête de la ville le samedi 2 juin 2018	Association 9.7 degrés	500,00€ TTC	71	02/06/18
14/05/18	Contrat de cession relatif à la prestation d'animation musicale de rue dans le cadre de la fête de la ville le samedi 2 juin 2018	Association Tropikana	500,00€ TTC	72	02/06/18
16/05/18	Convention de mise à disposition pour une résidence du lundi 14 mai au vendredi 18 mai, envisagée en vue de la réalisation et l'exploitation du spectacle, "HAMED LIBRE" programmé dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019 de la Ville de Pantin, au théâtre du Fil de L'eau	Association les Hauts Parleurs	A titre gracieux	73	30/05/18
16/05/18	Contrat relatif à quatre prestations de réparation et bricolage vélo, les 9 et 23 juillet et les 18 et 29 août 2018 de 14h à 17h, qui se dérouleront dans le parc des Courtilières	Association la Cyclofficine	2 100,00 € TTC	74	En cours
16/05/18	Création, organisation et exécution d'un spectacle de pyrotechnie et laser volumétrique sonore pour le 14 juillet - années 2018 à 2021	Soirs de fêtes	120 000,00 € TTC	75	14/05/18
17/05/18	Contrat de prestation pour une ferme pédagogique à la Maison de quartier des Courtilières les 20 et 21 Décembre 2018	Association La ferme de Tiligolo	2 892,81 € TTC	76	En cours
22/05/18	Demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet « c'est mon patrimoine »	Direction Régional des Affaires Culturelles	4 500,00 € TTC	77	Transmis en Préfecture le 20/06/18
22/05/18	Convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel dans le cadre du projet ZSP Quatre-Chemins Pantin Aubervilliers, pour une restitution des ateliers les mercredi 30 mai et jeudi 31 mai 2018	Pôle Sup 93 et la Compagnie la Mangrove	A titre gracieux	78	07/06/18 : Pôle sud 30/05/18 : La Mangrove
22/05/18	Organisation d'animations récréatives sur le canal de l'ourcq sur la période estivale Années 2018/2019	CONTRASTE	168 000,00 € TTC	79	16/05/18
22/05/18	Acquisition de deux véhicules utilitaires d'occasion	LE POIDS LOURD 95	60 000,00 € TTC	80	17/05/18
24/05/18	Organisation d'animations récréatives pendant la fête de la ville – Années 2018 à 2021	CONTRASTE	170 000,00 € TTC	81	16/05/18
25/05/18	Contrat de cession et Annexe du budget prévisionnel concernant le festival Danse Hip Hop Tanz qui sera réalisé les vendredi 25 et samedi 26 mai 2018 au théâtre du Fil de L'eau. Cette programmation sera accompagnée d'actions de sensibilisation notamment auprès des publics scolaires	Association Moovn Aktion	10 775,63 € TTC	82	11/06/18
25/05/18	Contrat de cession concernant le spectacle "CPE BASH" qui s'est joué le jeudi 3 mai 2018 à 19h30 à la Salle Jacques Brel	Association Pulcinella	10 000,00 € TTC	83	21/06/18
29/05/18	Convention de mise à disposition d'un local sis 33 rue François Arago	Association Les Restaurants du Coeur de la Seine-Saint-Denis	A titre gracieux	84	Transmis en Préfecture le 6/06/18
29/05/18	Marché n°2018030 : Acquisition de prestations complémentaires de la plateforme de gestion de la relation usager LibreAir	SARL LIBREAIR	Montant total sur 4 ans : 120 000 € HT	85	22/05/18

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
30/05/18	Exercice du droit de préemption urbain immeuble situé au 50-52 avenue Jean Jaurès	/	3 900 000,00 €	86	01/06/18
01/06/18	Contrat de cession dans le cadre d'une intervention pour le printemps de la culture le 12 juin 2018	Association Les Pantins Baroques	700,00 € TTC	87	En cours
06/06/18	Contrat de cession pour la fête du Relais petite enfance le vendredi 22 juin 2018 à 18 h au 37-39 rue Victor Hugo	Association Artefact	215,00 € TTC	88	18/06/18
08/06/18	Travaux de mise en oeuvre d'aires de réception et d'évolution en matériaux synthétiques amortissants - années 2018 à 2022	Elastisol	480 000 € TTC	89	06/06/18
03/05/18	Contrat de prestation pour la location de structures gonflables, le 30 juin 2018 de 14h à 18h en extérieur, pour l'inauguration du parc des Courtilières	Société TeamDevil	2 088,00 € TTC	90	En cours
13/06/18	Convention de partenariat concernant la prestation intitulée « Pour l'amour du jeu 1998-2018 »	Les Magasins Généraux		91	En cours
14/06/18	Convention de mise à disposition du théâtre du Fil de L'eau, dans le cadre du projet Camping du 17 au 21 juin 2018, et notamment pour deux représentations le mardi 19 juin à 20h30 et le mercredi 20 juin 2018 à 21h00 du spectacle « PUNK », avec L'établissement Public du Centre National de la Danse	/	A titre gracieux	93	10/09/18
19/06/18	Contrat de cession et avenant n°1 pour le spectacle « Slow park », dans le cadre de la Biennale Urbaine de Spectacles (BUS), au Parvis du théâtre du Fil de L'eau les 4, 5 et 6 juillet 2018	Association CURIOS	4 658,00 € TTC	94	29/06/18
19/06/18	Contrat de cession relatif au spectacle « Escargopolis installation de cités ludiques pour escargots vivants », dans le cadre de la Biennale Urbaine de Spectacles, au Parvis du théâtre du Fil de L'eau, les 4, 5 et 6 juillet 2018	Association "2 rien merci"	8837,95 € TTC	95	29/06/18
20/06/18	Retrait de la décision n°2018/8 relative à l'exercice du droit de priorité en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle sise 172 avenue Jean Jaurès	/	/	96	Transmis en Préfecture le 26/06/18
21/06/18	Convention de location portant sur un emplacement de stationnement situé au 46/48 rue Victor Hugo (AJ n°43)	Madame Noëlla PERROT	Loyer mensuel 60€	97	Transmis en Préfecture le 4/07/18
21/06/18	Convention d'occupation précaire d'un tenement foncier sis 20 rue Honoré (Hn°52) au profit du Conseil départemental	/	redevance quinquennale forfaitaire d'un euro	98	Transmis en Préfecture le 4/07/18
22/06/18	Contrat de cession concernant le spectacle et annexes 1 et 2 concernant le spectacle "La 4L infernale", au Parvis du théâtre du Fil de L'eau le 5 et le 6 juillet 2018	Compagnie "Tu t'attendais à quoi?"	5 600,00 € TTC	99	12/07/18
25/06/18	Convention de mise à disposition du local Antenne Jeunesse Hoche situé au 13 rue d'Estienne d'Orves à Pantin, le 29 juin 2018 de 18h30 à minuit	Association dans les couleurs du temps	A titre gracieux	100	En cours
25/06/18	Convention de mise à disposition par l'EPIFIF d'un terrain 40 rue Denis Papin au profit de la commune de Pantin	/	prix forfaitaire de 1 300€ HT	101	Transmis en Préfecture le 4/07/18
25/06/18	Contrat de cession et avenant n°1 au contrat concernant le spectacle "La Spire", Les 4 et 5 juillet 2018 à 20H30 - Place de la Pointe	Association Rhizome	14 559,00 € TTC	102	En cours
25/06/18	Contrat de cession concernant le spectacle "Café Ulysse", programmé dans le cadre de la BUS à Romainville. Place André Léonet le mardi 3 juillet 2018 de 19h00 à 20h30 (Café Ulysse - terres d'exils) et 21H00 à 22h30 (Café Ulysse - L'Hospitalité retrouvée)	Compagnie Caracol	4 866,00 € TTC	103	23/07/18
27/06/18	Marché n°2018029 : marché d'entretien des réseaux privés d'assainissement de la Ville de Pantin	CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE	18 536,60 € HT	104	07/06/18
27/06/18	Marché n°2017131 : marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des espaces publics autour du collège rue Cartier Bresson	Groupement SLG PAYSAGE (mandataire) et SEPHIA (co traitant)	121 616,00 € HT	105	25/06/18

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
27/06/18	Marché n°2017137 : marché achats de couches pour les services de la petite enfance	TAFFY	21 617,10 € HT	106	06/06/18
27/06/18	Contrat de service de distribution automatique	Sogedia	/	107	28/05/18
29/06/18	Augmentation de la régie n°1057 modification de l'acte constitutif	Maison de quartier Hoche	1 000,00 €	108	Transmis en Préfecture le 3/10/18
29/06/18	Convention relative à un bail civil concernant un local d'activités sis 47 rue des Pommiers à Pantin (AE n°1) en contrepartie d'un loyer	Association Jean-Luc FRANCOIS	19 200,00 € H.T	109	Transmis en Préfecture le 18/07/18
29/06/18	Contrat de cession et annexe n°1 au contrat concernant le spectacle " Sabordage de la compagnie La Mondiale Générale" Le 27 juillet 2018 à 19H30 - au Théâtre de Verdure, Mail Charles de Gaulle	Association l'été Parisien	3 500,00 € TTC	110	En cours
04/07/18	Contrat de cession et annexe n°1 au contrat concernant le spectacle « Solennel DADA » , le 7 juillet 2018, dans le cadre du BUS 2018. Une déambulation depuis le théâtre du garde chasse jusqu'à place Henri Sellier au Pré Saint-Gervais, en passant par Pantin est prévue	Compagnie du COIN	4 582,71 € TTC	111	25/07/18
04/07/18	Convention de billetterie et de communication et annexe n°1 (prix des places et quotas), dans le cadre de la présentation des spectacles « Rosas » dans Rosas d'Anne Teresa de Keersmaeker, au théâtre du Fil de L'eau, le samedi 6 octobre 2018 à 20h30 et le dimanche 7 octobre 2018 à 18h00, et « Tristesse et joie » dans la vie des girafes de Thomas Quillardet, au théâtre du Fil de L'eau le jeudi 7 décembre 2018 à 20h	Festival D'automne à Paris	A titre gracieux	112	17/07/18
04/07/18	Demande de subvention auprès de la DRAC pour la première tranche de travaux de menuiserie de l'école Méhul	/	37 928,00 € TTC	113	Transmis en Préfecture le 16/07/18
05/07/18	Convention avec la Région Île-de-France relatif à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional »	la BUS 2018	versement pour la ville de la somme de 15 000,00 € TTC	114	En cours
10/07/18	Contrat relatif à une conférence-débat qui aura lieu le samedi 20 octobre 2018 de 16h00 à 18h00 à la bibliothèque Elsa Triolet autour de la thématique "Le sommeil du bébé au jeune enfant, les bébés rêvent-ils ? Comprendre les sourires et les pleurs du nouveau-né"	Association PROSOM	400,00 € TTC	115	En cours
12/07/18	Travaux de mise en conformité pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la Maison de la Petite enfance	Lot 1 – Gros œuvre GTP	10 086,97 € TTC	116	10/07/18
		Lot 2 – Serrurerie S3M	6 234,18 € TTC		11/07/18
		Lot 3 – Seconde œuvre GTP	5 976,95 € TTC		10/07/18
		Lot 4 – Electricité IREM	9 930,24 € TTC		12/07/18
17/07/18	Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en place d'un projet dans le cadre du dispositif IN SITU pour l'année 2018-2019	/	3 000,00 €	117	17/07/18
17/07/18	Contrat de prestation relatif à des activités de la garderie éphémère "Sol'iMômes" durant la saison de septembre à décembre, au 42 avenue Edouard Vaillant	SCOP E2S	2 880,00 € TTC	118	En cours
20/07/18	Convention de mise à disposition du local Antenne Jeunesse Hoche situé 13 rue d'Estienne d'Orves - 93500 Pantin, les Lunds 19h-23h sauf pendant les périodes de vacances scolaires	Association dans les couleurs du temps	A titre gracieux	119	En cours
20/07/18	Contrat de coproduction dans le cadre de la programmation d'été. La friche du 40, rue Denis Papin accueillera cet été « le Musée sans bâtiment », projet de l'artiste et architecte Yona Friedman, du 30 juin au 2 septembre 2018	Centre National Edition Art Image	20 000,00 € TTC	120	14/09/18
23/07/18	Contrat de cession et annexe n°1 au contrat concernant le spectacle " Liberté " le dimanche 12 août 2018 à 18h00, au Théâtre de Verdure, Mail Charles de Gaulle.	Association Muchmuche Compagny	1 625,00 € TTC	121	02/08/18
25/07/18	Contrat de cession et annexe au contrat concernant le "Concert Le Loup" qui aura lieu le dimanche 28 juillet 2018 à 18h00 au Théâtre de Verdure	Association Collectif Je	755,20 € TTC	122	11/09/18

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
01/08/18	Contrat de cession concernant le spectacle "MEZERG" qui se jouera le 05/08/2018 à la Place de la Pointe	Association de Soutien aux Inventions Libres et L' BANZAÏ LAB	611,90 € TTC	123	10/09/18
02/08/18	Marché n°2017092 : marché de réservation de places en crèche : Lot n°1 : Au nord du canal de l'Ourcq quartier mairie / Quatre Chemins	LES PETITS D'HOMME	805 000,00 € HT	124	24/07/18
02/08/18	Lot n°2 : Au sud du canal de l'Ourcq quartier Hoche / Eglise de Pantin / Haut Pantin et Petit Pantin	LA MAISON BLEUE	696 500,00 € HT	125	24/07/18
02/08/18	Marché n°2018076 : marché de travaux relatif au remplacement du sol sportif Grand Plateau du Gymnase Maurice Baquet	ART6DAN	118 341,01 € HT	126	30/07/18
02/08/18	Marché n°2018086 : marché de prestation de capture et mise en fourrière des animaux errants et ramassage des animaux morts	SACPA	17 648,20 € HT	127	01/08/18
02/08/18	Marché n°2018077 : marché de travaux de mise en conformité du sous-sol groupe scolaire Plein-air Mehul	Lot n°1 Maçonnerie : ARES BTP	62 661,25 € HT	128	23/07/18
02/08/18		Lot n°2 Electricité : UTB	18 844,00 € HT	129	30/07/18
02/08/18	Avenant n°1 pour le marché n°2016010 : marché de location et entretien de dévidoirs essuie-mains pour les services de la Ville	INITIAL	Montant maximum du marché : 45 000,00 € HT Montant de l'avenant : 278,40 € HT	130	28/06/18
02/08/18	Marché n°2018071 : marché d'acquisition de prestations complémentaires et mise en oeuvre de l'outil Gargantua de l'éditeur SIATEL	SIATEL	460 000,00 € HT	131	24/07/18
03/08/18	Contrat de prestation de descente en rappel au sein de la maison de quartier, le 14 décembre 2018	Société Caps voies d'aventure	1 440,00 € TTC	132	En cours
03/08/18	Convention de location d'un emplacement de stationnement-Parking sis 37 rue des Grilles au profit de Mme Tiguide SAKHO	/	30,00 € / mois	133	En cours
06/08/18	Droit de préemption de 3 lots sise 100 à 108 bis avenue du Général Leclerc		/	134	Transmis en Préfecture le 8/08/18
30/08/18	Demande de subvention pour le projet de restauration de l'église Saint-Germain	Direction Régionale des affaires culturelles	/	135	17/09/18
05/09/18	Contrat de Cession concernant le spectacle "Station Debout" qui c'est joué le 16 août 2018 à 17h00 lieu de représentation "Le quai aux Bestiaux"	Compagnie La Pierre noire	A titre gracieux	136	11/09/18
05/09/18	Adhésion de la ville à l'association des médiateurs des collectivités territoriales			137	13/09/18
05/09/18	Contrat de cession concernant le spectacle "INBOX et Dans la Boîte" qui c'est joué le samedi 18 août 2018 à 11h00 et à 18h00 au Théâtre Mail Charles de Gaulle.	Association Sralino	2 965,60 € TTC	138	29/09/18
05/09/18	Contrat de cession concernant, le spectacle "Les Immobiliers" qui c'est joué le jeudi 5 juillet 2018 à 19h00 quai de l'Aisne	Association Eurêka Komplex Kapharnaüm	10 348,50 € TTC	139	12/09/18
05/09/18	Contrat de cession concernant le spectacle "SOKA TIRA" qui se jouera le vendredi 28 septembre 2018 à 19h30 Place de la Pointe	Compagnie L'oktopus	12 756,88 € TTC	140	En cours
06/09/18	Contrat de Production Audiovisuelle concernant le spectacle "Station Debout" qui c'est joué le 16 août 2018 à 17h00 lieu de représentation "Le quai aux Bestiaux"	Laurent Calmes	A titre gracieux	141	En cours
07/09/18	Contrat de cession concernant le spectacle "Petite Lune" au SAF 11 rue des Berges à Pantin le samedi 15 décembre 2018 à 10 heures et 11 heures	Compagnie "Goûtes-y-donc"	1 081,50 € TTC	142	04/10/18

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
07/09/18	Contrat de cession concernant le spectacle "Les couleurs de l'Eau" au multi accueil des Courtillières 15 avenue Aimé Césaire à pantin le vendredi 14 décembre 2018 à 16 heures et 17 heures	Association AYA	580,00 € TTC	143	En cours
07/09/18	Contrat de cession concernant le spectacle "Nos plus belles comptines" au multi accueil Bergerons 11 rue des Berges à Pantin le jeudi 6 décembre 2018 à 15 heures	Formulette Production	620,00 € TTC	144	En cours
07/09/18	Contrat de cession concernant le spectacle " La ferme enchantée de Tiligolo" à la crèche collective des Berges le mercredi 28 novembre 2018 en matinée	La Ferme de Tiligolo	415,00 € TTC	145	01/10/18
07/09/18	Marché relatif aux travaux de réhabilitation du revêtement élasto-synthétique de la piste d'athlétisme du stade Charles Auray :			146	
	Lot n°1 : Travaux de réhabilitation du revêtement élasto-synthétique de la piste d'athlétisme du stade Charles Auray	POLYTAN	343 704,00 € HT		30/07/18
	Lot n°2 : Fourniture d'équipements d'athlétisme pour le stade Charles Auray	DIMASPORT	Montant maximum 75 000 € HT		31/08/18
07/09/18	Marché relatif aux missions d'OPC pour les travaux du parc Diderot et OPC interchantier :			147	
	Lot n°1 : Missions OPC - Travaux parc Diderot	EGIS BATIMENT	57 516,00 € HT		22/08/18
	Lot n°2 : Missions OPC - Interchantier	INGEROP	76 588,00 € HT		22/08/18
13/09/18	Convention de mise a disposition de la salle Jacques Brel pour le spectacle "Kevin, portrait d'un apprenti converti" dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019 du lundi 17 septembre au vendredi 5 octobre 2018	Association Extime Compagnie	A titre gracieux	148	En cours
13/09/18	Réalisation d'un garde-corps périphérique, d'un escalier d'accès à la terrasse et de la pose d'une porte sectionnelle pour l'atelier carrosserie au centre technique municipal	PRO TECH SYSTEM	154 338,49 € TTC	149	31/08/18
13/09/18	Fourniture et installation d'équipements de modernisation d'horodateurs - Avenant n°1	PARKEON	5 760,00 € TTC	150	31/08/18

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

La séance est levée à 23h40.

Ont signé les membres présents.